

COMPAGNIE FRANÇAISE DU FROID SEC (procédés P. Fleury)

S.A., 1911.

Compagnie française du froid sec
(*Le Journal des finances*, 1^{er} mars 1913)

Les actionnaires de cette société, réunis le 15 février en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes du premier exercice clos fin décembre 1912, se soldant par un bénéfice brut de 62.602 fr. et un profit net de 27.897 fr. Ils ont fixé le dividende à 4 % sur le montant libéré des actions. À titre extraordinaire, l'assemblée a décidé de porter le capital de 600.000 fr. à 2.100.000 francs en vue de l'extension des affaires sociales.

Le froid appliqué au transport des viandes
par E. DOLLIN DU FRESNEL
(*L'Écho d'Alger*, 27 juillet 1913)

En compulsant la « Revue du froid », organe officiel de l'Association française du froid, j'ai noté, pour les lecteurs de l'« Écho d'Alger », les observations de M. Martel, relatives au transport hygiénique des viandes. Ce distingué praticien se plaint, avec raison, que l'organisation des transports de viande est encore, à l'heure actuelle, très défectueuse, et fait subir, chaque année, à l'agriculture française et de nos colonies, des pertes élevées.

À Paris, notamment, on saisit aux Halles Centrales, à l'arrivée jusqu'à 10.000 kg de viande certains jours d'été ; ces pertes importantes sont dues, paraît-il, à l'absence de wagons frigorifiques sur la plupart des réseaux ferrés. Les viandes qui viennent de nos colonies ne sont pas mieux traitées ; les 1.500.000 moutons africains qui entrent, chaque année, en France y viennent à l'état vivant, mais ils sont surmenés et leur viande sent le suint.

M. Martel est surpris que nos producteurs algériens n'aient pas encore réalisé l'abattage sur place et réussi à livrer aux marchés de la Métropole des viandes de qualités irréprochables. La comparaison, dit-il, avec ce qui existe à l'étranger montre notre infériorité.

En effet, l'Angleterre, qui manque de bétail, a su organiser depuis longtemps un commerce des viandes simplement réfrigérées, c'est-à-dire conservées par le froid à une température supérieure à celle du froid de congélation, qui tendent à prendre beaucoup d'importance et à rivaliser avec les viandes congelées.

Il serait donc préférable à tous points de vue de n'expédier d'Algérie que des moutons abattus, inspectés au préalable par les vétérinaires à l'abattoir d'expédition. Mais on objectera sans doute que le procédé n'est pas facile et qu'une installation frigorifique très coûteuse s'impose dans les abattoirs d'exportation. Erreur !

Aujourd'hui, grâce aux cadres frigorifiques, récemment créés, semblables aux wagons, mais d'une construction spéciale, qui permet de la démonter pour le retour, on

peut expédier toutes les denrées périssables sans avoir recours aux machines frigorifiques toujours très coûteuses. Ces cadres quittent l'abattoir transportés sur un châssis de wagon jusqu'au port, où on les transborde sur un point quelconque du pont du navire qui les transportera au port du pays consommateur, d'où par chemin de fer, ils arriveront finalement jusqu'au centre de consommation.

Lors de mon dernier voyage en France, j'ai eu l'occasion de visiter l'intérieur d'un wagon ordinaire, renfermant précisément un de ces cadres frigorifiques. L'intérieur montre deux réfrigérants formés chacun par une caisse à double paroi semblable à celle du wagon lui-même. À l'intérieur, sont des barreaux dont l'ensemble forme des canaux verticaux autour desquels se trouve la glace qui est introduite par des ouvertures correspondantes, sur le toit du wagon.

L'air des canaux verticaux, refroidi par son contact avec la glace, forme une colonne d'air d'une densité plus grande qu'une même colonne d'air de l'extérieur de la gaine, il y a donc mouvement d'air : peu à peu, tout l'air du wagon arrive à passer par la gaine et à se refroidir. L'air refroidi passe vers le fond du wagon ; il remonte peu à peu pour être à nouveau aspiré à la partie supérieure des gaines.

La vapeur d'eau condensé, du fait du refroidissement de l'air, se mêle à l'eau de fusion de la glace et s'écoule par le bas.

Nous avons donc pu voir un de ces wagons muni de son cadre qui avait amené du Midi de la France à Paris, un chargement d'une centaine de moutons abattus, qu'on avait mis dans ce wagon huit jours avant. Des appareils enregistreurs, disposés dans l'intérieur du wagon, avaient permis de se rendre compte des conditions de l'expérience, au point de vue de l'état hygrométrique et de la température. Celle-ci s'était maintenue entre 6° et 4°. La viande était dans un état de conservation parfaite, et en état tout à fait remarquable, suivant l'opinion de vétérinaire et de bouchers qui assistaient à l'expérience ; et, ce qui est encore plus probant, les moutons se vendirent fort bien aux Halles, où ils firent prime.

Pour conclure, [le froid sec obtenu par ce procédé dû à l'ingénieur Fleury](#), l'est d'une façon automatique régulière et continue, sans arrêt, sans surveillance, sans entretien. Et de plus, tous les gaz, toutes les vapeurs sont emportés. On peut mettre dans un même wagon, de la viande, des fleurs, des fruits, du fromage, à côté les uns des autres, il n'y aura aucune odeur. Tout est dissous dans les eaux de fonte de la glace.

De ce qui précède, il résulte clairement que nous nous trouvons maintenant en présence de la solution économique du problème si important pour l'agriculture du transport des denrées périssables ; aussi verrions-nous avec intérêt quelques expériences se faire en Algérie.

Compagnie générale de voitures automobiles
(*Le Petit Marseillais*, 28 février 1917)

M^{me} V^{ve} Bruno Gay, née Dedieu ; M^{me} Antonin Cauvin, née Gay, et M. Antonin Cauvin, adjudant au 2^e d'artillerie de montagne, à Monastir ; M. Auguste Gay ; M. Victor Gay, canonier au 98^e d'artillerie sur le front ; M^{lle} Elisa et M^{lle} Rosade Gay ; M. Auguste Gay ; M. et M^{me} Pascal née Gay, et leurs enfants ; M. et M^{me} Graille, née Gay, et leurs enfants ; M^{lle} Clarisse Gay ; [M. Victor Dedieu](#), commandeur du Mérite agricole, conseiller municipal, administrateur du Bureau de bienfaisance, président du Syndicat et de la Société du Frigorifique des patrons charcutiers, [administrateur de la Compagnie française du froid sec](#), et ses enfants ; M. et M^{me} Louis Dedieu et leurs enfants ; M. et M^{me} Olive ; M^{lle} Emilia Savournin ; M. et M^{me} Sportono, née Olive, et leurs enfants ; les familles Gay, Dedieu, Cauvin. Pélissier, Pascal, Graille, Long, Baille, Estoupan, Ardisson, Billaud, Fournier, Grimaud Péirié, Siméone, Macario ont la douleur

de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte immense et cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Bruno-Marius GAY
officier du Mérite agricole,
vice-président du Syndicat et de la Société du frigorifique des patrons charcutiers
leur époux et père adoré, frère, oncle, neveu, paient, allié ami, décédé dans la
50^e année de son âge. Les obsèques auront lieu aujourd'hui mercredi 28 du courant, à
3 heures après-midi, 198, rue de Rome.

L'industrie frigorifique
(*La Journée industrielle*, 31 mai 1918)

Marseille, 30 mai. — L'industrie frigorifique, qui fut longtemps délaissée à Marseille, s'y est développée depuis la guerre. Deux firmes, la Compagnie française du froid sec et MM. Guiet-Jensen et Cie, se sont consacrées à l'extension de cette industrie. À l'heure qu'il est, il existe, tant à Marseille que dans les Bouches-du-Rhône, plus de vingt entrepôts frigorifiques, et ce nombre va en augmentant. Une compagnie de navigation travaille en ce moment à l'organisation de deux cargos qui seront spécialement chargés de transporter de la viande de Madagascar. Ils auront des soutes et cales frigorifiques.

Une autre firme confectionne, depuis les dernières restrictions, de petites armoires frigorifiques bon marché, destinées à conserver les denrées périssables.

À part ces deux industries autochtones, il y a, en outre, à Marseille, six représentants de grandes sociétés frigorifiques qui réalisent un chiffre d'affaires intéressant.

La Compagnie française du froid sec
en Algérie et au Maroc
(*La Journée industrielle*, 11 septembre 1918)

Marseille, 9 septembre. — La Compagnie française du froid sec, dont le siège est à Marseille, 11, place du 4-Septembre, construit, en Algérie, à Maison-Carrée, un abattoir avec frigorifique.

Cet établissement, qui travaillerait deux ans pour la guerre, serait prévu pour l'abatage de 2.400 moutons et l'entrepôt de 500 tonnes de produits. Le transport en France des moutons congelés se fera par un vapeur frigorifique à raison de 300 tonnes par mois.

Au Maroc, la Société des abattoirs municipaux de France vient d'obtenir la concession d'un abattoir municipal à Casablanca ; cet abattoir sera édifié près de la future gare de Casablanca et devrait être achevé en 1919. La Compagnie du froid sec est chargée des installations frigorifiques.

Henry BLAZEIX, président

Compagnie de transports frigorifiques
(*La Journée industrielle*, 18 avril 1919)

Les premiers administrateurs sont : MM. Blazeix (Henry), président de la Compagnie française du froid sec, à Paris, rue La-Boétie, 39...

La Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 24 juin 1919)

Les actionnaires de cette société, réunis le 21 courant en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1918 se soldant, ainsi que nous l'avons annoncé, par un bénéfice net de 416.185 fr. Le dividende a été fixé à 5 fr. par action.

La Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 23 août 1919)

L'assemblée extraordinaire tenue le 20 août a approuvé les comptes de l'exercice 1918 se soldant par un bénéfice net de 416.186 fr. et fixé le dividende à 5 fr. par action n° 1 à 39.600 inclus et à 0 fr. 15 par action n° 39.601 à 80.000 inclus. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} septembre prochain.

L'assemblée a accepté la démission de M. Marcel Paul, administrateur.

Elle a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Boude et Rondeleux.

La Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1919)

À partir d'aujourd'hui, 70.400 actions de cette Société seront négociées au marché officiel, et inscrites à la première partie de la cote.

Mouvement frigorifique
(*Revue générale du froid*, janvier 1920)

La Compagnie française du froid sec procède à l'installation d'un grand frigorifique de pêche à Lorient (Morbihan), lequel permettra l'entreposage de 2.000 tonnes de poisson, ainsi qu'à celle de l'entrepôt frigorifique de Paris-Ivry, d'une capacité de 20.000 mètres cubes de denrées diverses, et de l'entrepôt frigorifique de Saint-Amand-les-Eaux (Nord) qui sera exclusivement réservé au service du ravitaillement municipal.

La Compagnie française du froid sec

(*La Journée industrielle*, 11 avril 1920)

En même temps qu'elle procède à l'installation du grand frigorifique de pêche à Lorient qui pourra entreposer 2.000 tonnes de poisson et de l'entrepôt frigorifique de Paris-Ivry, d'une capacité de 20.000 mètres cubes, cette société construit à Saint-Amand-les-Eaux (Nord) un entrepôt frigorifique exclusivement réservé au service du ravitaillement municipal.

La Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 30 mai 1920)

Cette société, d'origine marseillaise, s'est renforcée, l'an dernier, du concours de la Cie de construction mécanique (procédés Sulzer, de la banque Demachy, de la Société de Pont-à-Mousson, de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, de la Société des Fonderies de Bayard, etc.

Sous cette forme, cette société, au capital de 8 millions, a tenu avant-hier, sa première assemblée générale annuelle au siège du Crédit foncier d'Algérie et Tunisie.

Pendant l'exercice 1919, elle a construit un vaste frigorifique à Lorient pour la préparation et le stockage du poisson congelé. Elle construit un vaste dépôt frigorifique à Paris-Ivry pour le compte des Chemins de fer d'Orléans et de sa filiale, la Compagnie des transports frigorifiques. Elle a constitué la Société des frigorifiques du littoral, propriétaire d'un établissement à Cannes, pour pourvoir tous les hôtels de la Côte-d'Azur. Elle s'est intéressée à la création de la Société des Produits alimentaires C. P. G., à Marseille.

En janvier 1917, cette compagnie avait signé, avec le ministère du Ravitaillement, un contrat prévoyant, pour la campagne 1919, l'abatage et la congélation de 325.000 moutons de son établissement de Maison-Carrée (Algérie). Cette livraison a donné lieu à des mécomptes, dont on a accusé la compagnie elle-même, mais qui étaient dus uniquement au gouvernement qui prenait livraison au départ et n'a pas su transporter dans de bonnes conditions une bonne partie de ces carcasses congelées, qui sont arrivées en mauvais état.

L'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende de 6 %.

Les comptes de l'exercice 1919 se sont soldés par un produit brut de 1.289.000 fr.

La viande en Algérie
La conservation par le soufre a donné de bons résultats
par Gaston Marguet
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} juin 1921)

Le frigorifique de boucherie de Maison-Carrée a pour unique objet la préparation des viandes abattues pour l'exportation. C'est un précieux concours pour l'élevage algérien, lequel trouvera aux usines du froid sec un débouché permanent et certain lorsque le troupeau ovin, bovin et porcin de l'Afrique du Nord, réduit actuellement de cinquante pour cent, aura été reconstitué.

Mais, à côté de cette méthode de conservation par le froid, qui s'applique à la viande destinée à la clientèle de la Métropole, il y aurait peut-être place pour une industrie nouvelle de conservation de la viande de boucherie pour les besoins des populations de l'Algérie.

Nous voulons parler de la conservation par les divers gaz produits par le soufre.

.....

La Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 9 juin 1921)

À l'ordre du jour de l'assemblée convoquée pour le 30 juin figure une réduction suivie d'une augmentation du capital.

Les actionnaires auront également à approuver des accords passés avec les Entreprises du Nord et de l'Est et avec les Abattoirs industriels.

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE
Compagnie française du froid sec
(*Le Sémaphore algérien*, 22 juin 1921)

L'existence de cette malheureuse société a été marquée par des aventures absolument navrantes. Les appareils de réfrigération à air confiné, conçus selon les brevets P. Fleury, dont elle a entrepris la construction et l'exploitation depuis 1911, ont englouti en dix ans 8 millions. Après tout, les frigorifiques ne sont pas chargés d'éviter les coulages d'argent. Ils auraient pu, tout au moins, assurer la conservation des matières périssables qui leur étaient confiées. Mais voici le hic ! Le Froid sec n'est pas un froid ordinaire. Il ne conserve pas !

Le scandale des moutons avariés de l'usine de Maison-Carrée avait si fortement ému les autorités que l'interdiction d'exporter le bétail fut levée dare-dare. Il aurait été du dernier saugrenu, en effet, de laisser le « Froid Sec » transformer scientifiquement la viande fraîche en vigoureux asticots, alors que la métropole ne pouvait faire face aux besoins de la consommation avec un cheptel amoindri. Le retour à la liberté d'exportation se traduisit par la fermeture du trop célèbre établissement de Maison-Carrée qui traitait, de la manière que l'on sait, 2.500 moutons par jour.

Autre complication : le contrat d'exploitation passé entre la Société et le gouvernement de l'Algérie expirait le 1^{er} janvier dernier, l'usine de Maison-Carrée devant revenir à cette date à l'administration. Or, les commissaires des comptes avouaient, dans le rapport présenté à l'assemblée du 28 mai dernier, que les bénéfices réalisés à Maison-Carrée n'avaient pas été suffisants pour amortir complètement les installations. Voici donc les pertes d'argent qui viennent se superposer avec les pertes de frigo ! On croirait vraiment que l'expression « jouer de malheur » a été créée spécialement pour le « Froid sec ».

Un dernier mot pour terminer. Une assemblée tenue le 27 août dernier a autorisé le conseil à se faire ouvrir des crédits en banque pour un total de 31 millions de francs. Cela s'appelait poétiquement alors un crédit de campagne. Par exemple, il serait curieux de savoir quel est l'établissement de crédit assez déséquilibré pour subventionner une entreprise aussi artistement piquée des vers ! Les maigres dividendes de 5 francs par action pour l'exercice 1918 et de 6 fr. pour 1919, distribués au détriment de la situation financière, absolument déplorable au reste, devaient cependant dessiller les yeux des plus aveugles.

Aussi les cours des actions du « Froid sec » tombent-ils, comme les moutons de Maison-Carrée, en liquéfaction. De 167, niveau maximum atteint en 1920, on en est à 22,50.

(*Journal des banquiers*)

Petite correspondance
(*Le Journal des finances*, 20 août 1921)

Les actions du Froid sec, au nominal de 100 fr., trouvent difficilement preneurs à 11,19.

L'assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour le 5 août n'ayant pu se tenir faute de quorum, une nouvelle assemblée se tiendra le 6 septembre à l'effet de donner son approbation aux accords passés avec la Société des entreprises du Nord et de l'Est et la Société des abattoirs industriels du Centre. Les actionnaires auront, en outre, à statuer sur une réduction du capital, actuellement fixé à 8 millions de francs, et sur une augmentation consécutive.

Ferdinand GROS (1883-1964), président

Polytechnicien.
Dirigeant d'une quarantaine de sociétés.
Fondateur et président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 9 septembre 1921)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1920, qui se soldent par un déficit de 5.231.044 fr., contre un bénéfice de 513.506 fr. en 1919. Mais pendant le cours du présent exercice, la baisse subie par la viande et l'importance des dépenses engagées ont fait craindre une perte plus importante, susceptible de dépasser les trois quarts du capital. Aussi l'assemblée ordinaire a-t-elle été suivie d'une assemblée extraordinaire, qui a autorisé le conseil à céder diverses parties de l'actif à des prix minima fixés, si l'instance pendante au sujet du vapeur *Kaolack*, acquis par la société, ne rend pas nécessaire la mise en liquidation de cette dernière.

L'assemblée extraordinaire a également autorisé, comme conséquence des cessions d'actif et des pertes à envisager, la réduction du capital de 3 millions à 200.000 fr., puis son augmentation à concurrence de 800.000 francs.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 13 septembre 1921)

L'exercice 1920 a laissé un solde déficitaire de 5.231.013 fr. et les actions de la société sont tombées à 18 francs.

D'après le rapport du conseil ainsi que d'après la discussion et des renseignements complétant le rapport, fournis par le président au cours de l'assemblée, il résulte que le contrat passé avec le gouvernement général de l'Algérie, concernant l'abattoir de Maison-Carrée, n'ayant pas été renouvelé à la date du 1^{er} janvier 1921, jour de son expiration, il a été fort difficile d'assigner une valeur, même approximative, aux terrains de Maison-Carrée, lesquels figurent pour 110.378 fr. au poste terrains et immeubles. L'immeuble de Maison-Carrée lui-même, est évalué, au même poste, à la somme de 2.435.462 francs.

Par ailleurs, la valeur du vapeur *Kaolack*, indiqué pour un prix d'achat de 3 millions, a considérablement baissé, et ce en raison de la diminution des prix des constructions depuis l'époque où il a été acquis.

Quant aux viandes emmagasinées à l'aéroport de Marignane en quantités importantes, leur prix de gros s'est effondré de 50 %, bien que la vente au détail se soit constamment maintenue aux mêmes cours.

Un actionnaire a fait observer que les frais généraux, de 108.000 fr. en 1917. étaient passés à 166.000 fr. en 1918, pour s'élever brusquement en 1919 au chiffre de 1.257.000 francs.

D'un long échange de vues ayant suivi cette remarque, il ressort que la Compagnie française du froid sec traverse, en ce moment une crise très grave dont elle ne pourra se relever qu'avec l'appui de nouveaux groupes financiers et à la condition expresse que le conseil n'engage désormais aucune dépense inutile et procède à d'importantes économies.

De l'avis même des commissaires des comptes, l'exploitation normale de la Compagnie ne peut actuellement se poursuivre sans qu'il soit pris sans délai les mesures indispensables commandées par les circonstances.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1920, a donné quitus à M. Roubaud, démissionnaire de son mandat d'administrateur, accepté la démission, en la même qualité, de MM. Ledoux et Boude, et ratifié la nomination, faite par le conseil, de M. Ferdinand Gros, comme nouvel administrateur.

Ensuite, s'est tenue une assemblée extraordinaire, laquelle — en vue d'éviter la dissolution de la société — a voté à l'unanimité une série de résolutions, d'où il découle notamment ce qui suit :

Le conseil est autorisé à négocier, puis à réaliser les biens de la Compagnie, comprenant : l'abattoir de Marignane, pour 1 million 250.00 fr. ; les actions entièrement libérées et celles libérées seulement d'un quart de la Compagnie des Transports Frigorifiques, pour 100.000 fr. ; les actions entièrement libérées de la Société Frigorifique, pour 100.000 fr. : enfin, l'ensemble des droits de la Compagnie française du froid sec sur l'entreprise de Maison-Carrée, pour 2.900.000 fr.

Il est, en outre, autorisé à conclure avec les Abattoirs Industriels du Centre [de Clamecy] un contrat de gestion en vue de la réalisation des viandes entreposées à Marignane, et ce aux meilleures conditions, sans bénéfices pour cette société mais en la remboursant de ses frais et pertes. Les sommes nettes produites sur ces ventes devront être versées au consortium des banques créancières de la société, l'excédent disponible sera versé à la société elle-même.

L'assemblée a décidé de ramener le capital social à 5.200.000 fr., et donné tous pouvoirs au conseil à l'effet de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence d'une somme de 800.000 francs.

Le conseil a également reçu tous pouvoirs en vue de conclure tous arrangements concernant le litige relatif au navire *Kaolack*.

Une nouvelle assemblée sera convoquée dans un délai de six mois.

Petite correspondance
(*Le Journal des finances*, 28 octobre 1921)

Les actionnaires de la Compagnie française du froid sec, réunis en assemblée le 6 septembre 1921, ont décidé la réalisation d'une partie de l'actif.

La perte de l'exercice 1920 s'est élevée à 5.231.043 francs 94. L'assemblée a néanmoins estimé que l'existence de la société pouvait être maintenue.

Le capital sera réduit de 8 millions à 200.000 fr., puis reporté à 800.000 fr. L'avenir de l'affaire est, en somme, des plus obscurs. L'action au cours actuel ne représente guère plus qu'un billet de loterie.

Abattoirs industriels du Centre
[à Clamecy]
(*La Journée industrielle*, 3 juin 1922)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 124, rue Rambuteau, s'est tenue, hier, sous la présidence de M. de Courville, président du conseil d'administration.

.....

Le rapport signale l'aide apportée par la société à la Compagnie française du froid sec à la suite de l'opération défavorable faite par cette dernière sur l'importation en France de moutons congelés dans son usine de Maison-Carrée, à Alger. Cette participation est exprimée au bilan par une somme de 6.473.229 fr. 25.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 5 juillet 1922)

Ass. ord. et ext., 11 juillet, " 19, rue Blanche, Paris. Continuation ou dissolution de la société. Réduction et augmentation du capital.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 12 juillet 1922)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire qui devaient avoir lieu hier n'ont pu se tenir faute du quorum nécessaire.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 28 septembre 1922)

Les actionnaires de cette société étaient, hier, convoqués en assemblée extraordinaire, pour la seconde fois ; mais ils n'ont pu délibérer, le quorum n'ayant pas été atteint.

La première assemblée avait pour ordre du jour la continuation ou la dissolution anticipée de la société et, dans ce dernier cas, la nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et pouvoirs à leur donner.

L'assemblée qui devait avoir lieu ensuite, dans le cas où la précédente aurait décidé la continuation des affaires sociales, solution que le conseil d'administration préconise, avait pour objet : la confirmation ou la modification des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 1921, dont l'ordre du jour était le suivant :

1° Lecture et approbation des accords passés entre la Compagnie française du froid sec, la Société des Entreprises du Nord et de l'Est et la Société des abattoirs industriels du Centre ; 2° Réduction du capital de la société ; 3° Augmentation du capital de la société ; 4° Modification aux statuts ; 5° Pouvoirs au conseil pour exécuter les décisions de l'assemblée ; 6° Quitus aux administrateurs.

Au cours d'une conversation officieuse, les actionnaires ont invité M. Blazeix, président du conseil d'administration, à faire une démarche auprès du groupe métallurgique souscripteur de la dernière augmentation de capital, et dont l'abstention rend impossible la tenue des assemblées extraordinaires dont nous venons d'indiquer l'ordre du jour, et par répercussion toute décision propre à assainir la situation de la société.

FRANÇAISE DU FROID SEC
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 octobre 1922, p. 322)

Les assemblées extraordinaires du 27 septembre, qui devaient statuer sur la dissolution éventuelle de la Cie, ont été, faute de quorum, reportées à une date ultérieure.

Après avoir levé la séance, le président ouvrit une discussion officieuse. À une question posée par un actionnaire qui lui demandait son avis sur la situation de la société, le président répondit qu'à son point de vue, et lui-même étant créancier de la soc. pour une somme d'environ 1,5 MF, les actionnaires avaient tout à gagner dans la continuation de la marche des affaires sociales.

Le président reçut également mandat de la part des actionnaires présents en vue d'une démarche à faire auprès des compagnies de Micheville, Aciéries de la Marine et Pont-à-Mousson pour que ces trois compagnies, qui avaient souscrit l'augmentation de capital de 3 à 8 MF, fassent le nécessaire pour le dépôt de leurs titres, afin de permettre aux assemblées de délibérer valablement.

Il est à noter également que l'ordre du jour ne comportait nullement le *quitus* aux anciens administrateurs, le conseil actuel voulant se réserver tous ses droits.

Compagnie française du froid sec
(*Le Journal des finances*, 22 et 29 juin 1923)

Pendant l'exercice 1922, dont il sera rendu compte à l'assemblée générale du 29 juin, l'exploitation a été à peu près nulle. Le bilan qui sera soumis aux actionnaires accuse un déficit global de 10.105.893 francs contre un déficit de 8 millions au 31 décembre 1921.

L'ALGÉRIE INDUSTRIELLE
DÉCONFITURE DU « FROID-SEC »
(*Le Sémaphore algérien*, 6 juillet 1923)

Les affaires de la Compagnie française du froid sec, laquelle a installé à grands frais, pendant la guerre, le grand frigorifique de Maison-Carrée, était depuis longtemps dans une situation précaire ; elle devient désespérée

Les comptes de l'exercice 1922 se soldent par un déficit total de 10.105.893 fr. Le bilan, qui ne traduit aucun résultat industriel, se présente ainsi : Actif immobilisé : usine de Marignane, 1.250.000 fr. ; usine de Maison-Carrée, 2.900.000 francs ; matériel flottant (Kaolack), 1.700.000 fr. ; disponible ou réalisable : 3.206.258 fr. 67 ; solde déficitaire, 10.105.892 fr. 90.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 19 septembre 1923)

L'assemblée ordinaire qui était convoquée pour hier n'a pu avoir lieu et sera convoquée à nouveau ultérieurement.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1924)
(*Revue générale du froid*, décembre 1924-janvier 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue le 16 décembre, sous la présidence de M. Ferdinand Gros, a approuvé les comptes de l'exercice 1921, qui font ressortir une perte totale de 8.794.960 fr. 43, dont 5.230.043 fr. 94 pour l'exercice de 1920 et 3.563.910 francs 49 pour l'exercice 1921. En déduction de cette perte totale, vient le solde créditeur de l'exercice 1919 pour 27.496 fr. 65.

Le chiffre des pertes (12 millions et demi environ) dépassant le montant du capital social qui est de 8 millions, le conseil sera amené, conformément aux prescriptions de la loi sur les sociétés, à convoquer une assemblée extraordinaire qui aura à prononcer soit la liquidation de la société, soit sa continuation.

En raison des modifications survenues dans la composition du conseil depuis la dernière assemblée ordinaire, ce dernier, étant démissionnaire, l'assemblée, appelée à nommer d'autres administrateurs, a désigné MM. de Courville, Ferdinand Gros, Marchais, des Garets, les Abattoirs industriels du Centre [à Clamecy], la Société industrielle du Nord-Est, MM. Lebel et Icare.

En dehors de la compression des frais généraux, poursuivie depuis la dernière assemblée, le conseil a étudié les possibilités de réalisation des éléments de l'actif. C'est ainsi qu'il a pu vendre, dans de mauvaises conditions, il est vrai, un stock de viande qui figurait au bilan du 31 décembre 1921, pour 4.969.470 fr. 22.

D'autre part, les accords passés avec l'Intendance pour l'exploitation de l'usine de Maison Carrée ayant été résiliés, cette usine a été arrêtée, et une demande d'indemnité introduite devant le Conseil d'État.

Pour essayer de tirer le meilleur parti possible des éléments de l'actif social, le conseil a l'intention de réaliser l'abattoir de Marignane, les 4.000 actions de la Compagnie des Transports frigorifiques et les 400 actions de la Compagnie frigorifique du Littoral, [ainsi que les droits de la société sur l'abattoir de Maison Carrée.](#)

L'assemblée a donné au conseil les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Un projet de réorganisation de la société est à l'étude. Il comporte notamment la reprise de l'actif par Société des Abattoirs industriels du Centre qui réserverait certains avantages aux actionnaires actuels.

D'autre part, le conseil espère obtenir une réduction de 50 % des créances.

Compagnie française du froid sec
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 décembre 1924)

.....
Au cours de la très longue discussion qui a eu lieu, M. Gros a indiqué que les pertes totales atteignent 12.500.600 fr. Un projet de réorganisation de la Société est à l'étude ; le conseil espère obtenir par ce moyen une réduction de 50 % des créances L'actif social serait repris par la Société des Abattoirs Industriels du Centre, qui s'efforcera d'attribuer certains avantages aux actionnaires qui, dans l'état actuel de la société, n'ont rien à espérer de l'affaire.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 4 février 1925)

L'assemblée extraordinaire, qui devait avoir lieu hier, n'a pu se tenir, faute de quorum, et a été reportée au 18 mars prochain.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 19 mars 1925)

Une assemblée extraordinaire qui avait été convoquée pour hier, à l'effet de statuer sur la dissolution anticipée de la société, a été, faute de quorum, reportée à fin avril prochain. Une assemblée ordinaire, qui s'est tenue ensuite, sous la présidence de M. Ferdinand Gros, a approuvé les comptes et les bilans des exercices 1922. 1923 et 1924 tels qu'ils lui ont été présentés. Le solde déficitaire au 31 décembre 1922 était de 10.105.892 fr. 90. Il était de 10.321.923 fr. 30 le 31 décembre 1923 et atteignait 12.085.568 fr. 22 à fin 1924. Voici d'ailleurs une analyse du bilan à cette dernière date :

Actif. — Immobilisations (usines de Marignane et de Maison-Carrée, terrains à Maison-Carrée), 4.189.000 fr. ; réalisable : banques. 3.334. fr. 31 ; titres, 2.105.000 fr. ; débiteurs, abattoirs du Centre, 30.975fr. ; Société de Produits Alimentaires, 35.600 fr. ; profits et pertes, solde déficitaire, y compris les reports antérieurs, 12.085.568 fr. 22.

Passif. — Engagements de la société envers elle-même : (capital et réserve légale), 8 millions 9.3.968 fr. 36 ; engagements envers les tiers : titres à libérer, 3.750 fr. ; effets à payer, 177.975 francs ; coupons à payer, 30.338 fr. 96 ; impôts et taxes, 309.416 fr. 60 ; créditeurs : Abattoirs du Centre, 7.179.058 fr. 35 ; chefferie Génie Besançon, 3.021 fr. 06 ; Compagnie d'énergie électrique d'Alger, 15.000 fr. ; Intendance. 365.129 francs 69 ; Entreprises du Nord et de l'Est, 1 million 506.296 fr. 32 ; Energie électrique du Littoral, 51.905 fr. 35 ; provisions : pour bénéfices de guerre, 621.088 fr. 45 ; pour frais divers, 3.000 francs.

M. Ferdinand Gros, président du conseil d'administration, a renouvelé à l'assemblée les explications qu'il avait déjà données à l'assemblée tenue le 16 décembre dernier à Marseille, et que nous avons résumées dans notre numéro du 17 décembre, à savoir : d'une part, que le procès pendant devant le Conseil d'État contre l'intendance d'Alger

est toujours sans solution, et, d'autre part, que le conseil poursuit, auprès du gouvernement général de l'Algérie, l'obtention d'une concession nouvelle et de longue durée des terrains sur lesquels a été édiflée l'usine de la Maison-Carrée, de façon à pouvoir reprendre l'affaire sur de nouvelles bases et permettre une exploitation qui, cette fois, porterait, non pas sur la viande, mais plus particulièrement sur les légumes et les fruits.

Maison-Carrée
Conseil municipal
(*L'Écho d'Alger*, 13 avril 1925)

Le conseil municipal de Maison-Carrée s'est réuni en session extraordinaire le 10 avril 1925 sous la présidence de M. Tourenne, maire ; la séance est ouverte à 16 h. 15. M. Vivès est désigné comme secrétaire.

Le maire donne lecture : De différentes lettres qu'il a reçues concernant la transformation en abattoir des usines du Froid sec et émanant des communes de Birkadem et de Kouba, où le conseil a répondu négativement [...]

TRIBUNE ÉLECTORALE
À Maison-Carrée
(*L'Écho d'Alger*, 25 avril 1925)

Projets urgents dont le nouveau conseil devra reprendre l'étude :
l'agrandissement de l'abattoir ou, si possible, l'installation de l'abattoir dans les bâtiments du « Froid Sec »

LEBEL, président

INDUSTRIES CHIMIQUES

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 8 mai 1925)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue hier, a décidé la continuation des affaires sociales malgré la perte subie par la société (12 millions en chiffre rond pour un capital social de 8 millions).

Répondant à une question de M. Lebel, le président, a répété les déclarations faites à la précédente assemblée, à savoir qu'une entente est intervenue avec la Société des Abattoirs du Centre, pour la reprise d'une partie de l'actif social. D'autre part, des négociations vont être engagées avec les créanciers en vue d'une réduction de leurs créances.

La société restera simplement dans son rôle de constructeur d'appareils frigorifiques.

Compagnie française du froid sec

(Revue générale du froid, mai-juin 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 2 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 laissant un déficit qui porte le solde débiteur total à 12.167.116 fr.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 23 mai 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1926.

Au cours de la discussion, les actionnaires ont demandé au conseil de hâter les négociations en vue d'apurer le passif et obtenir un quitus définitif des banques créancières.

Compagnie française du froid sec
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1928)

L'assemblée ordinaire qui avait été convoquée pour hier n'a pu avoir lieu, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

Suite :
[SACANA](#).